



NOS HONORAIRES

VENTE

Honoraires de transaction sur immeuble

-Jusqu'à 200 000 €, forfait de 10 000 €, TVA comprise au taux de 20 % à la charge de l'acquéreur.

- A partir de 200 000 €, commission de 5 %, TVA comprise au taux de 20 %, à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de transaction sur terrains

Pour les terrains inférieurs à 250 000 €, commission de **10%**, TVA comprise au taux de 20 %, à la charge de l'acquéreur.

Pour les terrains à partir de 250 000 €, commission de **8%**, TVA comprise au taux de 20 %, à la charge de l'acquéreur

LOCATION

Honoraires de location

Bailleur et Locataire : - 8 € /m² pour les frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail.

Bailleur et Locataire : - 3 € / m² pour l'état des lieux d'entrée.